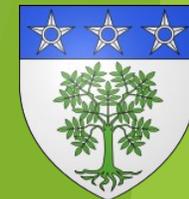


OPÉRATION DE RACCORDEMENT DE FRESNES L'ÉGUILLON AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF



Vos interlocuteurs



Le SMAS	VERDI Ingénierie
M. Briec DE LANDSHEER Responsable du SMAS	M. Sébastien D'ALENÇON Responsable Pôle Etudes VERDI
M. Maxime VALIN Ingénieur Travaux / Responsable du projet	M. Rémi HOUET Technicien Enquêtes VERDI

Nous sommes à votre disposition tout au long du projet pour répondre à vos interrogations :

SMAS
2, rue de Méru 60175 VILLENEUVE LES SABLONS
03.44.22.01.60
sma.sablons@gmail.com



Ordre du Jour



1. Le Contexte environnemental à FRESNES L'ÉGUILLON
2. Le Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons [SMAS]
3. Le système d'Assainissement Collectif des Sources de la Troësne
4. Le planning prévisionnel de l'opération
5. Les enquêtes parcellaires
6. Le raccordement de votre habitation
7. La facture d'eau
8. La Participation au Financement de l'Assainissement Collectif [PFAC]
9. Collectif / Non Collectif : comparaison financière



Les compétences de l'eau à FRESNES L'ÉGUILLON

➤ **L'eau potable :**

Syndicat Intercommunal des eaux de la région de Fresnes L'Éguillon
Gestion déléguée : VEOLIA



➤ **L'Assainissement Non Collectif :**

Communauté de Communes du Vexin Thelle
Gestion du SPANC en régie : 03.44.49.15.15



➤ **L'Assainissement Collectif :**

Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons
Gestion déléguée : SUEZ





1. Le contexte environnemental à FRESNES L'ÉGUILLON

- ❑ Risque de retrait-gonflement des sols argileux (source BRGM)
 - 60 % du territoire communal classé comme à risque aléa faible,
 - 5 % du territoire communal classé comme à risque aléa fort,
 - ❖ Sol défavorable à l'infiltration et au traitement des eaux usées par le sol en place

- ❑ Nappe phréatique affleurante (source BRGM)
 - Présence d'eau à très faible profondeur
 - ❖ Sol très défavorable à l'infiltration et au traitement des eaux usées par le sol en place

- ❑ Ru du Mesnil traversant le bourg / Ru de Pouilly traversant Heulecourt
 - Sensibilité très forte aux pollutions domestiques - vulnérabilité des bassins d'alimentation de captage d'eau potable
 - ❖ Impact environnemental et sanitaire des installations ANC défectueuses



Nécessité de répondre aux enjeux sanitaires et environnementaux par la mise en œuvre d'un système d'assainissement adapté aux contraintes locales : **SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**



3. Le Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons

[SMAS]

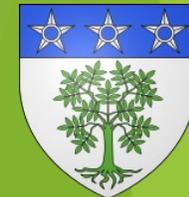
- Gestion de l'Assainissement Collectif au niveau intercommunal par le SMAS depuis 2006,
 - Collecte, Transport et Traitement des effluents - Gestion des boues

- Réparti sur 3 communautés de communes :
 - Communauté de Communes des Sablons,
 - Communauté de Communes du Vexin Thelle,
 - Communauté de Communes Thelloise,

- Regroupe 29 communes pour 45 067 habitants,

- 200 km de collecteurs / 81 postes de relevages / 3 stations d'épuration
 - 2 068 273 m³ d'eaux usées collectés et traités en 2021



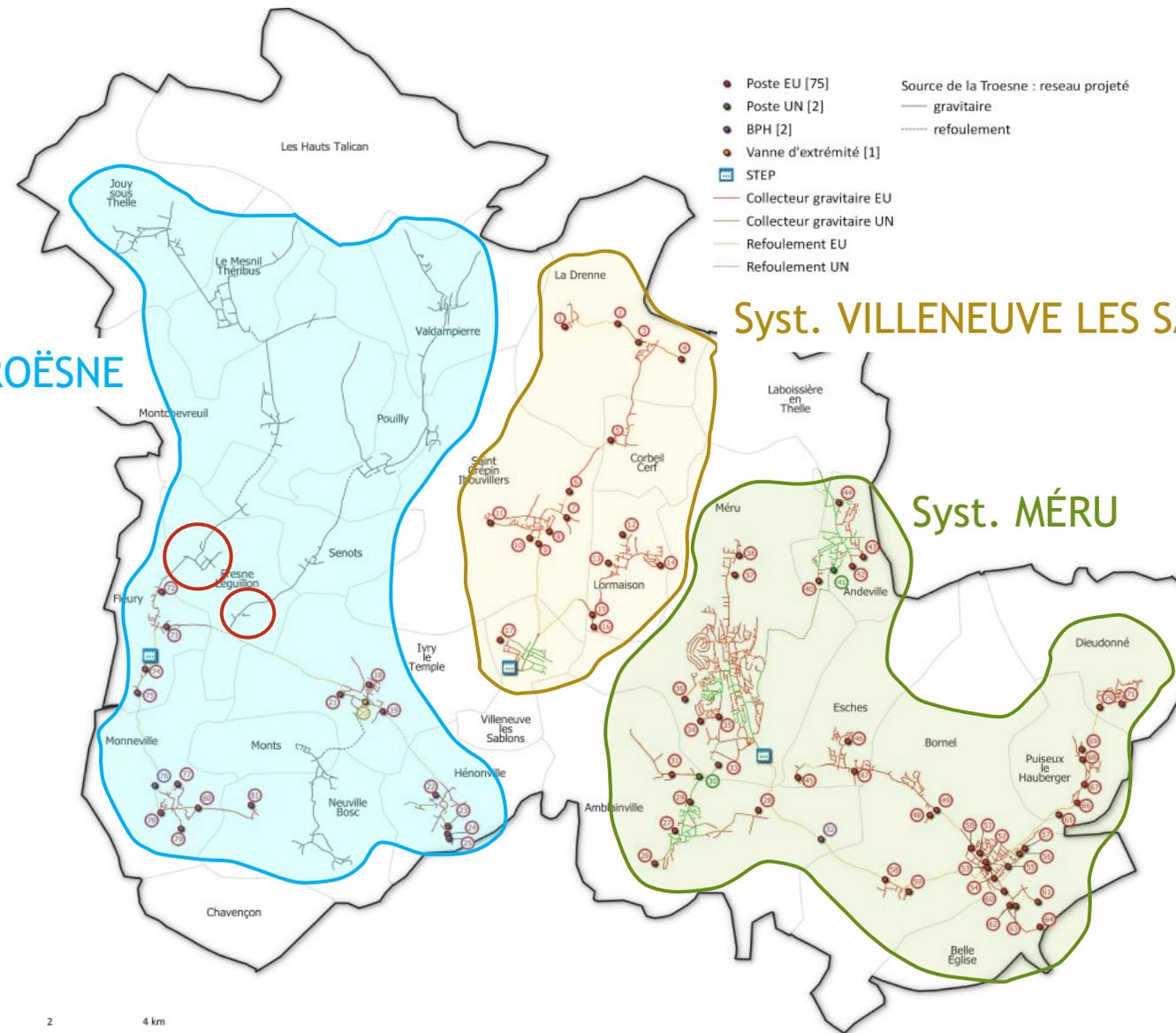


Syst. SOURCES DE LA TROËSNE

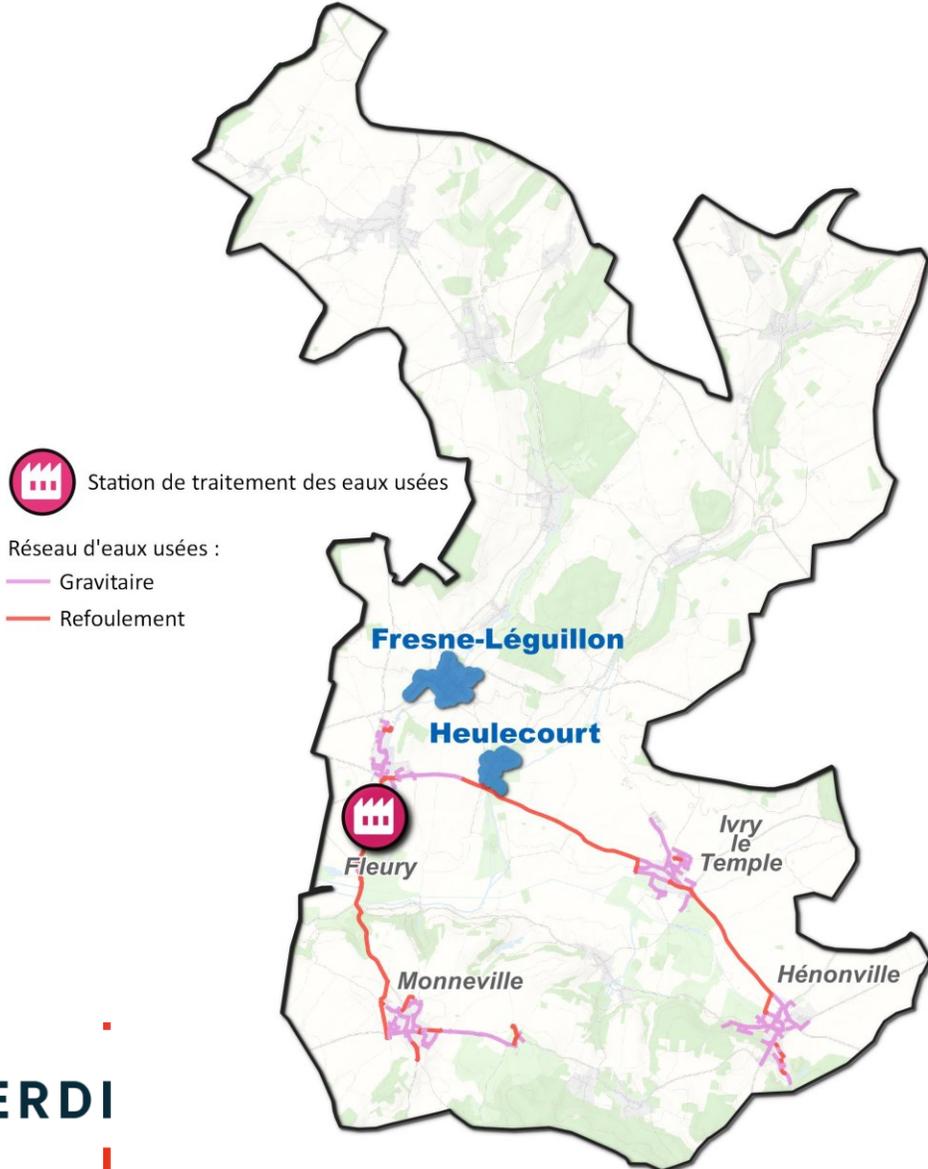
- Poste EU [75]
 - Poste UN [2]
 - BPH [2]
 - Vanne d'extrémité [1]
 - STEP
 - Collecteur gravitaire EU
 - Collecteur gravitaire UN
 - Refoulement EU
 - Refoulement UN
- Source de la Troesne : réseau projeté
- gravitaire
 - refoulement

Syst. VILLENEUVE LES SABLONS

Syst. MÉRU

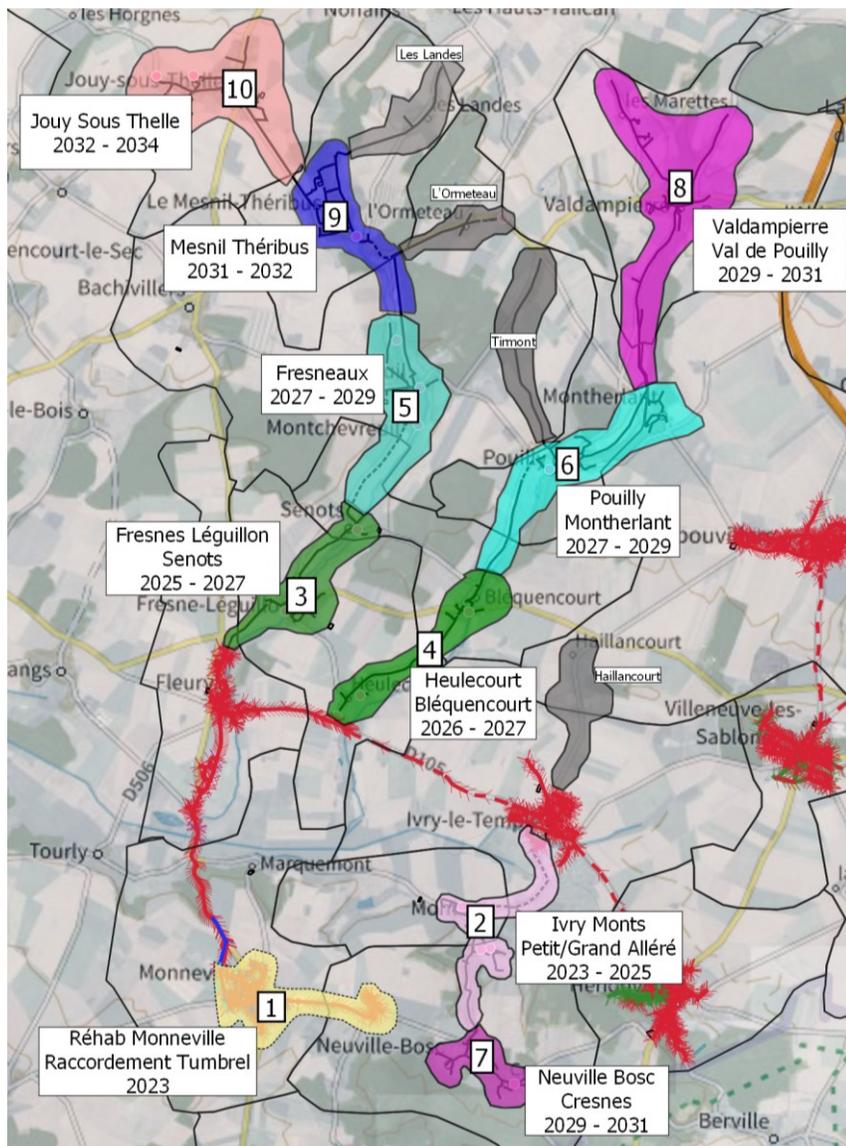


4. Les Sources de la Troësne



➤ Quelques chiffres :

- 4 communes raccordées [9 à raccorder],
- 36 km de collecteurs existants [67 km à poser],
- 1 000 branchements existants [2 500 à créer],
- 111 972 m³ d'eaux usées traitées en 2021



* Dates de réalisation des travaux sous domaine public

Conduite en parallèle des travaux le long du ru du Mesnil et du ru de Pouilly - 25 Millions d'Euros -

Pour chaque Phase de travaux :

1. Demandes de subventions Études Préalables
2. Réalisation Etudes Préalables
3. Appel d'Offre Études de Conception
4. Demande de subvention Études de Conception
5. Réalisation Études de Conception
6. Appel d'Offre Travaux Publics
7. Demande de subvention Travaux Public
8. Réalisation Travaux Publics
9. Raccordement des Habitations





5. Le planning prévisionnel de l'Opération

03 février 2023

Réunion publique d'information



février 2023 - octobre 2023

Etudes à la parcelle, topographie, géologie, bornages etc..

octobre 2023 - aout 2025

Conception des réseaux
Préparation des travaux sous domaine public

aout 2025 - aout 2027

Travaux sous domaine public

Septembre 2027

Mise en service des réseaux
Début du délai de raccordement de 2 ans



6. Les Enquêtes Parcellaires

Objectifs :

- Définir, en concertation avec les propriétaires, le meilleur projet de raccordement en domaine privé,
- Déterminer l'implantation idéale et la profondeur des futures boîtes de branchement eaux usées,

1. Bilan de l'existant

- Repérer les ouvrages d'assainissement non collectif en place et les sorties d'eaux usées,
- Identifier les contraintes (arbres, terrasses, murs, pentes, projets des propriétaires etc...).

2. Étude d'un projet de raccordement

- Etudier un projet optimisé de raccordement en partenariat avec les propriétaires,
- Estimer le coût des travaux à la charge des propriétaires.

IMPORTANT : En l'absence d'enquête parcellaire, implantation de la boîte de branchement décidée unilatéralement par la collectivité sans possibilité de prise en compte des contraintes privées.



6. Les Enquêtes Parcelaires

ORGANISATION

1. Prise de rendez-vous,

- Intervention uniquement sur prise de rendez-vous, du lundi au vendredi (coordonnées en dernière page),

3. Reconnaissance de terrain

- Inventaire et visite des ouvrages existants,
- Identification des contraintes - report sur plan,
- Identification de la gestion des eaux pluviales,
- Etude d'un tracé du réseau d'eaux usées, en accord avec les propriétaires et implantation de la boîte de branchement,
- Réalisation d'un levé topographique pour déterminer le profil du raccordement.

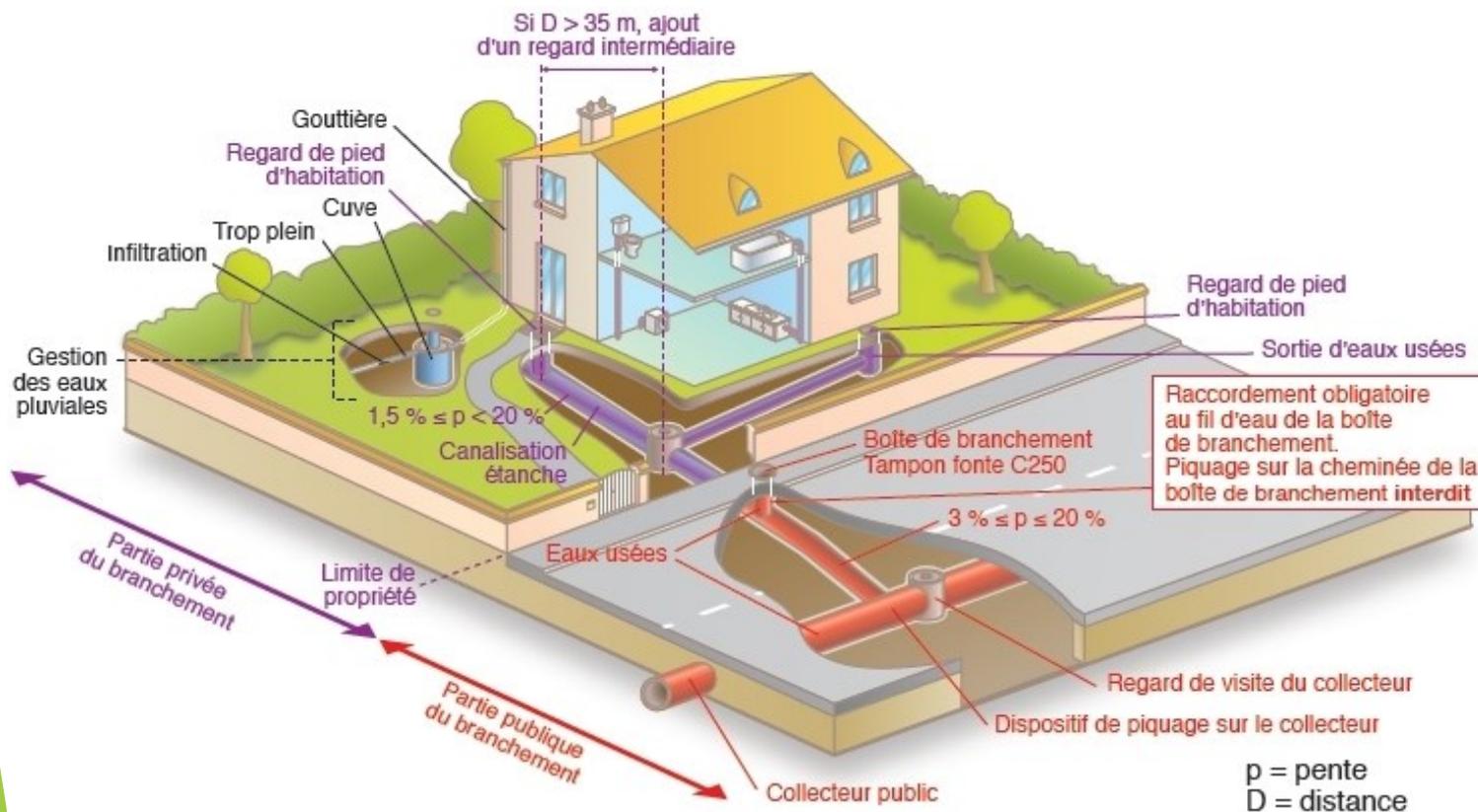
2. Questionnaire

- Connaître les ouvrages existants,
- Définir l'état des ouvrages et leur fonctionnement,
- Définir la capacité d'accueil du bâtiment visité.

4. Report informatique

- Plusieurs scénarios envisagés,
- Réalisation d'un plan projet du raccordement,
- Réalisation d'un profil des canalisations,
- Estimation du cout des travaux en domaine privé.

7. Le raccordement de votre habitation



Dérogations possibles :

- Installation ANC conforme et de – de 10 ans : Prolongement du délai de raccordement de 10 ans maxi à compter de la date d'achèvement de l'installation ANC (contrôle de bonne exécution du SPANC),
- Cout des travaux excessifs en domaine privé (supérieur à 8 000 € TTC) : exonération de l'obligation de raccordement à condition d'une installation ANC conforme.



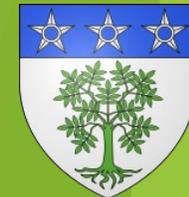
Réalisation du raccordement sous 2 ans



Contrôle de raccordement en fin de travaux

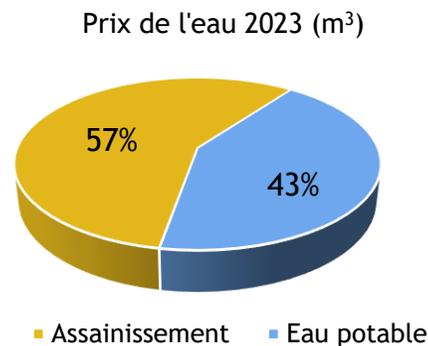


Certificat de bon raccordement

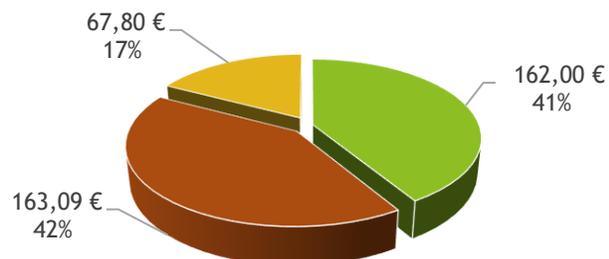


8. La Facture d'Eau

Prix <u>2023</u> en € TTC / m ³	
eau potable	2,67
assainissement	3,59
TOTAL	6,26



Répartition du cout de l'assainissement collectif (base 120m³)



- Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au SMAS
- Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire
- Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à AESN

Zone de pollution domestique FRESNE LÉGUILLON : MOYENNE	
Tarifs au 01/01/2023	
Part de la Collectivité	
Part fixe annuelle	- €
Part proportionnelle	1,35 €
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au SMAS	162,00 €
Part du délégataire	
Part fixe annuelle	32,00 €
Part proportionnelle	1,0924 €
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire SUEZ EAU FRANCE	163,09 €
Redevance et taxe – Organismes Publics (Agence de l'Eau)	
Modernisation des réseaux / m ³	0,1850 €
Modernisation des réseaux / 120 m ³	22,20 €
Pollution de l'eau d'origine domestique / m ³	0,38 €
Pollution de l'eau d'origine domestique / 120m ³	45,60 €
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à AESN	67,80 €
HT	392,89 €
TVA	38,29 €
TTC	431,18 €
prix HT au m ³	3,27 €
prix TTC au m ³	3,59 €

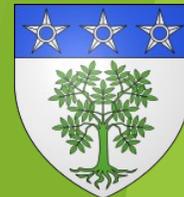


9. La Participation au Financement de l'Assainissement Collectif [PFAC]

[Loi 2012-354 du 14 mars 2012 de finances rectificatives]

[Code de la Santé Publique - Article L1331-7]

- Redevance non-fiscale destinée au financement des grands projets d'assainissement (construction de réseaux ou de stations d'épuration),
- Basée sur l'économie réalisée par les propriétaires en évitant la mise en œuvre (ou la mise aux normes) d'une installation d'assainissement individuel,
- S'applique aux constructions nouvelles, extensions d'immeubles existants et immeubles nouvellement desservis,
- Limitée réglementairement à 80% du cout d'une installation ANC neuve et conforme,



9. La PFAC [suite]

- Votée à l'unanimité par le Conseil Syndical du SMAS le 28 juin 2012
[délibération n° 11/2012]

**Habitation
individuelle**

Montant
Forfaitaire de
4 000 €

**Logements Collectifs /
Lotissements**

Tranche de calcul	Montant PFAC / logement
2 premiers logements	4 000 €
Du 3 ^{ème} au 9 ^{ème} logement	3 000 €
Du 10 ^{ème} au 39 ^{ème} logement	2 500 €
Du 40 ^{ème} au 79 ^{ème} logement	2 000 €
À partir du 80 ^{ème} logement	1 500 €

**Bâtiments industriels
ou commerciaux**

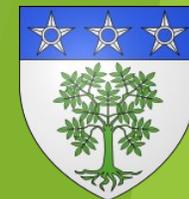
Tranche de calcul (surface plancher *)	Montant PFAC
Jusqu'à 199 m ²	4 000 €
De 200 à 999 m ²	35 €/ m ²
De 1 000 à 1 999 m ²	30 €/ m ²
De 2 000 à 4 999 m ²	25 €/ m ²
Au-delà de 5 000 m ²	20 €/ m ²

* Hors stockage et atelier

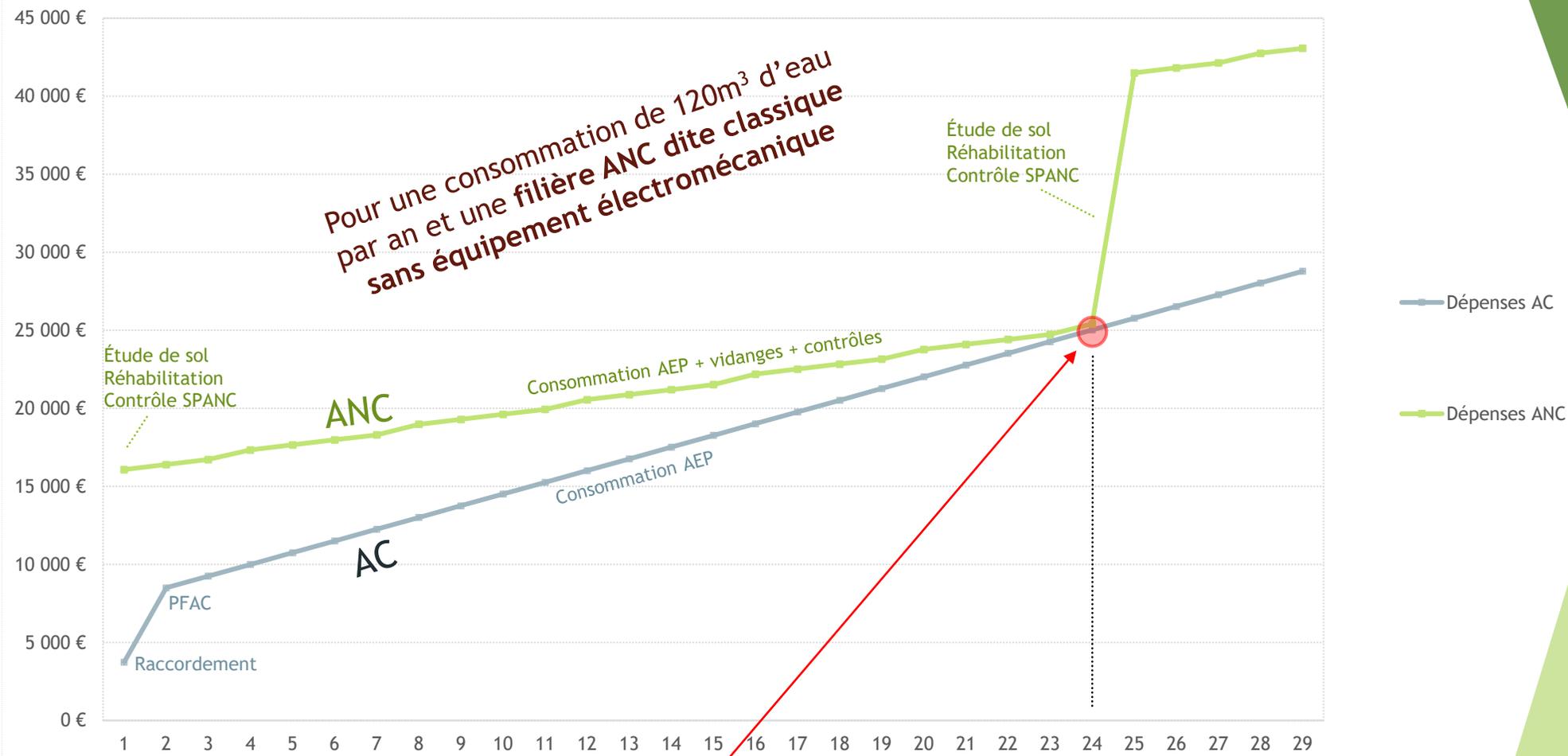


10. AC / ANC: comparaison financière

Assainissement Collectif [AC]		Assainissement NON Collectif [ANC]	
Prix de l'eau	6,26 / m ³	Prix de l'eau	2,67 / m ³
Raccordement	3 000 €	Etude de sol	600 €
PFAC	4 000 €	Réhabilitation (fourniture et pose)	15 000 €
		Contrôle SPANC Neuf	160 € (80+80)
		Entretien (vidange)	300 € / 4 ans
		Contrôle SPANC périodique	55 € / 8 ans

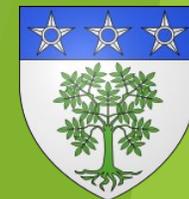


Comparaison des couts Assainissement Collectif [AC] / Assainissement Non Collectif [ANC]

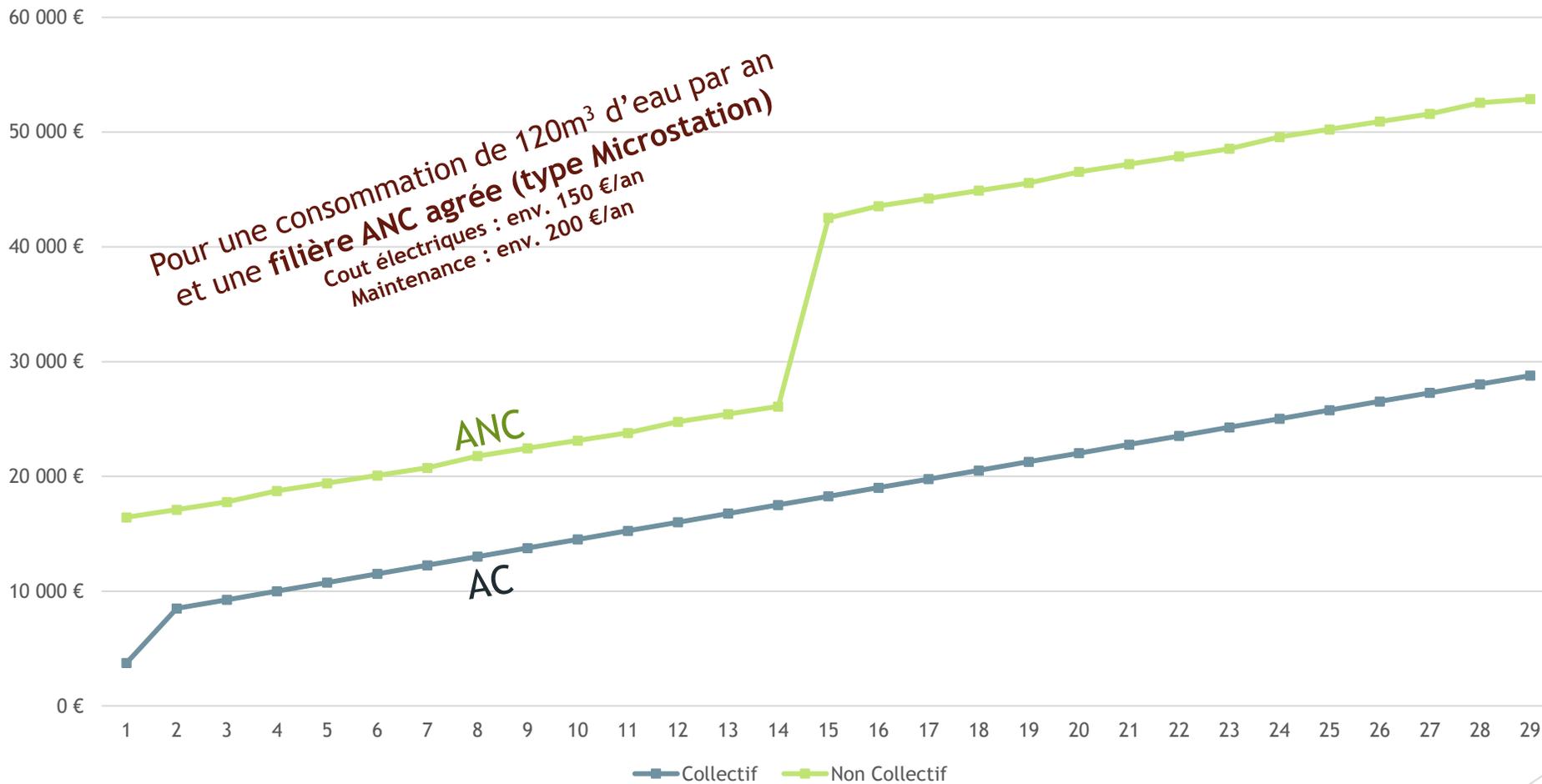


Pour une consommation de 120m³ d'eau par an et une filière ANC dite classique sans équipement électromécanique

Point d'équilibre possible : vers 24 / 25 ans
Durée de vie d'une filière ANC : entre 15 et 30 ans



Comparatif des couts AC / ANC _ Cas d'une filière avec équipement électromécanique



Consommations électrique + maintenance = PAS DE POINT D'ÉQUILIBRE
Durée de vie d'une filière ANC agréée : env 15/20 ans



Merci de votre attention,

Pour prendre rendez-vous - Enquête Parcellaire :

M Rémi HOUET [VERDI]

par téléphone : 03.44.13.13.57

IMPORTANT (bis) : En l'absence d'enquête parcellaire, implantation de la boîte de branchement décidée unilatéralement par la collectivité sans possibilité de prise en compte des contraintes privées.